

## Compte rendu du conseil d'administration du 9 mars 2020

### Membres présents titulaires ou suppléants

Françoise Rubellin, Présidente du Pont Supérieur – Personnalité qualifiée  
Jean-Michel Le Boulanger – Vice-Président du Pont Supérieur, VP Région Bretagne  
Catherine Saint James – Conseillère régionale Bretagne  
Stéphanie Carnet – Conseillère DRAC Bretagne – suppléante d'Isabelle Charbonnier  
Sophie Mège-cocheril – Conseillère DRAC Pays de la Loire – suppléante de Marc Le Bourhis  
Patrice Ducher, Directeur adjoint DRAC Pays de la Loire – pouvoir donné à Sophie Mège-Cocheril  
Michel Baslé – Conseiller délégué Ville d'Angers  
Leszek Brogowski, Université de Rennes 2  
Cédric Alexandre, enseignant musique  
Pascale Batezat Batellier, enseignante musique  
Nicole Martin, représentant du personnel permanent suppléante d'Edwige Audon  
Sylvain richard, enseignant danse suppléant de Rosine Nadjar  
Justine Simon, représente des étudiants  
Jules Hemmi, représentant des étudiants  
Anne-Cosima Brezovski, représentante des étudiants

### Membres titulaires excusés

David Martineau - Conseiller municipal Ville de Nantes pouvoir donné à Françoise Rubellin  
Benoit Careil – Adjoint Culture Ville de Rennes – pouvoir donné à Jean-Michel Le Boulanger  
Reza Salami pouvoir donné à Michel Baslé  
Robert Swinston – CNDC - Personnalité qualifiée pouvoir donné à Nicole Martin

### Et aussi

Catherine Lefaix-Chauvel  
Maurice Courchay  
Jean Yves Fouqueray

Françoise Rubellin, Présidente du Pont supérieur, ouvre la séance.

Elle demande l'autorisation aux membres du Conseil d'administration d'enregistrer la séance afin de faciliter la rédaction du compte rendu. Personne ne s'oppose à cet enregistrement.

Françoise Rubellin fait également part aux membres du Conseil d'administration de la prise de poste des deux nouveaux directeurs de la DRAC Bretagne et de la DRAC Pays de la Loire. Concernant la Bretagne, il s'agit d'Isabelle Charbonnier ; concernant les Pays de la Loire, il s'agit de Marc Le Bourhis qui connaît bien l'établissement puisque ce dernier a participé à la création du Pont Supérieur en tant que Drac adjoint.

### I – Délibérations techniques soumises à vote des administratrices et administrateurs du Pont Supérieur

#### Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 06 décembre 2019

La présidente du Pont supérieur soumet le compte rendu du dernier conseil d'administration au vote de l'assemblée.

Leszek Brogowski, représentant de l'Université de Rennes 2, compte tenu de sa nouvelle nomination en tant qu'administrateur au Conseil d'administration, fait part qu'il ne souhaite pas prendre part au vote.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité

### Vote du Budget Primitif 2020

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, souhaite tout d'abord remercier les contributeurs, l'Etat et les 2 Régions, qui soutiennent financièrement l'établissement. La présidente de l'établissement précise que le budget primitif 2020 ici présenté ne reprend pas les résultats de l'exercice 2019 ; en effet, Didier Sébileau, payeur régional des Pays de la Loire, précise que l'exercice 2019 est en cours de clôture. Les crédits inscrits au budget primitif 2020 sont quasiment identiques aux crédits du BP 2019. La section de fonctionnement s'élève à 2 705 341€ et la section d'investissement à 60 000€. La présentation formelle a un peu évolué pour respecter la nomenclature comptable M14 c'est-dire l'instruction comptable et budgétaire imposée à l'établissement. Sophie Mège-Cocheril précise que normalement les crédits auraient dû être gelés or la DRAC Pays de la Loire a souhaité prendre sur ses propres crédits afin de maintenir l'effort financier accordé à l'établissement.

Le budget primitif 2020 est adopté à l'unanimité

### Règlement intérieur des personnels permanents

Françoise Rubellin informe les membres du Conseil d'administration que l'actuel règlement intérieur applicable aux personnels permanents date de 2013. Il convient de réviser ce document, le nouveau règlement intérieur soumis au vote des administrateurs a fait l'objet d'une concertation entre les personnels permanents et la direction. Ce document a été soumis à l'avis du comité technique du centre de gestion 44 qui a dans un premier temps émis des réserves. Le document a finalement reçu un avis favorable au Comité technique complémentaire du 05 mars 2020. Françoise Rubellin précise que ce document est important pour l'établissement, elle invite donc les administrateurs a voté sur ce document révisé.

Nicole Martin, représentante du personnel suppléante, confirme que le règlement intérieur a été élaboré en collaboration avec les membres du personnel et la direction lors de différents groupes de travail et que les décisions ont été prises de manière collégiale pour aboutir à un document plus complet.

Sophie Mège-Cocheril, représentante de la Drac Pays de la Loire, précise qu'aucune référence n'est faite à la charte égalité femmes-hommes et qu'il en est de même pour les absences pour évènement familiaux type congé pour maternité, paternité, parental...

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, propose d'ajouter ces compléments. Il est précisé que le document doit être voté en l'état c'est-à-dire tel qu'il a été soumis au Comité technique. Si le règlement doit être modifié ou complété alors l'établissement doit à nouveau saisir le Comité technique pour avis.

Françoise Rubellin propose de voter le document en l'état et de suivre la procédure classique en cas de modification.

Leszek Brogowski, représentant de l'université de Rennes 2, précise qu'il est important que cette charte soit mentionnée dans le règlement intérieur et demande le report du vote. Il précise que la charte est une recommandation et l'annexer au règlement intérieur permettrait de lui donner un caractère obligatoire.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité, les demandes d'ajout seraient à nouveau soumises au vote du Conseil d'administration après avis du Comité Technique.

### Création de poste

#### Création d'un poste de rédacteur territorial catégorie B à temps non complet 28/35ème

Catherine Lefaix-Chauvel rappelle qu'auparavant il existait un poste d'assistant de communication à temps complet occupé par un agent de catégorie C. En décembre 2018, le Conseil d'administration a voté la création d'un poste de chargé de communication, catégorie B sur le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, à temps non complet à hauteur de 50%. L'agent qui occupe actuellement le poste assume les missions de chargé de communication ainsi que les missions de conception graphique ; missions antérieurement externalisées. Ainsi, il est proposé d'augmenter le taux d'emploi du poste de chargé de communication à 80% et de créer le poste correspondant. Il est précisé également que ce poste de catégorie B à Temps Non Complet représente le même coût qu'un poste de catégorie C à temps complet.

La création du poste de rédacteur territorial à TNC à 28/35<sup>ème</sup> est votée à l'unanimité.

#### Création d'un poste de directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2<sup>ème</sup> catégorie A à temps complet

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, informe les administrateurs que les entretiens de recrutement pour le poste de directeur du département musique se sont déroulés le 21 février 2020. La personne retenue détient le grade de directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2<sup>ème</sup> catégorie. Ainsi il convient de créer le poste correspondant afin de rendre effective le recrutement par voie de mutation de l'agent au sein de l'établissement. Cette création de poste est nécessaire, l'ancien directeur du département

musique était nommé sur un poste de directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1<sup>ère</sup> catégorie ; poste qui sera soumis à la suppression du tableau des effectifs lors du prochain conseil d'administration. La création du poste de directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2<sup>ème</sup> catégorie est votée à l'unanimité.

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, souhaite remercier Jean-Yves Fouqueray qui a assumé l'intérim de la vacance de poste de directeur du département musique depuis décembre 2019, elle souhaite le remercier pour son engagement au sein de l'établissement et du temps passé avec le nouveau directeur pour assurer le passage de relais.

#### Mise à jour du tableau des effectifs

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, invite les administrateurs à voter la mise à jour du tableau des effectifs qui découle du point précédent c'est-à-dire les deux créations de poste. Le tableau des effectifs est voté à l'unanimité.

#### Convention de paiement en ligne

Françoise Rubellin informe les administrateurs que l'établissement a l'obligation de mettre en service un système de paiement dématérialisé à compter du 01 juillet 2020. Cette obligation s'ajoute aux autres moyens de paiement déjà existants. L'établissement, pour offrir ce nouveau service obligatoire, doit conventionner avec la direction régionale des finances publiques. Françoise Rubellin demande aux administrateurs l'autorisation de signer la convention PAYFIP. Anne Holzer, représentante de la Région Bretagne, demande si ce moyen de paiement remet en cause les paiements en plusieurs échéances ? Didier Sebilleau, payeur régional, précise que ce moyen de paiement ne permet pas de régler en plusieurs échéances mais qu'il est toujours possible d'opter pour un autre mode de règlement tel que le prélèvement ou le règlement par chèque assurant ainsi le paiement en plusieurs fois.

Le Conseil d'administration autorise à l'unanimité la Présidente du Pont Supérieur à signer la convention ASAP.

#### Mandat Centre de Gestion 44

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, informe les membres du Conseil d'administration que le CDG44 propose de lancer une étude au sujet de contrats d'assurance des risques statutaires des agents. Aujourd'hui, lorsqu'un agent est en congé pour maladie, c'est l'établissement qui assume le coût de l'absence. Dans le cas d'une souscription à un contrat, l'assureur prendrait en charge le coût de cette absence. A ce stade, Françoise Rubellin précise qu'il ne s'agit que d'une étude mutualisée réalisée par le centre de gestion et qu'elle n'engage en rien l'établissement quant à la souscription d'un contrat. Françoise Rubellin demande l'autorisation aux membres du Conseil d'administration de signer de mandat avec le CDG44.

Le Conseil d'administration autorise à l'unanimité la Présidente du Pont Supérieur à signer la convention de mandat avec le CDG44.

#### Désignation d'un délégué Comité National d'Action Sociale

L'adhésion au CNAS a été validée lors du conseil d'administration du 09 décembre 2019. Pour entériner cette adhésion, il convient de désigner un délégué. Edwige Audon s'est proposée, Françoise Rubellin demande donc aux membres du Conseil d'administration de voter la nomination d'Edwige Audon en tant que délégué élu au CNAS.

La nomination d'Edwige Audon en tant que délégué élu au CNAS est votée à l'unanimité.

#### Questions diverses

##### Recrutement du Directeur du département musique

Françoise Rubellin informe les membres du Conseil d'administration que 11 candidats ont postulé au poste de directeur de département musique. Sur les 11 candidatures, 4 candidats ont été présélectionnés pour l'audition. A l'issue des entretiens, qui se sont déroulés le 11 février dernier, le jury composé de Sophie Mège-Cocheril, Stéphanie Carnet (deux conseillères comptant pour 1 voix pour l'Etat), Anne Holzer (1 voix pour les 2 Régions), Catherine Lefaix-Chauvel, Françoise Rubellin et Laurent Gignoux, directeur du pôle Bordeaux nouvelle Aquitaine (1 voix d'expert) a retenu la candidature de Ludovic Potié à l'unanimité. Il prendra ses fonctions à compter du 01 avril 2020. Michel Baslé s'étonne que le choix de cette nomination ne soit pas soumis au vote du Conseil d'administration. Françoise Rubellin répond que c'est le cas pour la direction générale du Pont Supérieur qui est soumis au vote du Conseil d'administration mais pas pour les directions de département.

### Focus danse

Maurice Curchay, directeur du département danse, souhaite faire part aux administratrices et administrateurs de la dynamique artistique, pédagogique et des relations internationales que développe le département danse du Pont Supérieur en s'appuyant sur deux vidéos et un focus sur les partenariats à l'international.

- 1<sup>ère</sup> vidéo : un teaser présentant deux créations chorégraphiques de Roberta Fontana et Adrien Ouaki, réalisées spécifiquement pour les étudiantes et étudiants du parcours préparatoire.  
2<sup>ème</sup> vidéo : une réalisation artistique élaborée par les étudiantes et étudiants de DE2, spécifiquement pour les enfants des classes maternelles et primaires en ouverture du parcours danse auquel les enfants seront conviés tout au long de leur année scolaire, mettant ainsi en avant le lien entre pédagogie de l'éveil-initiation à la danse et enjeux de l'éducation artistique et culturelle.  
Violaine Bertin, représentante des étudiants, précise que le projet de la vidéo est le fruit du travail des 24 étudiantes de la promotion. C'est un travail d'équipe complexe mais enrichissant afin de présenter la danse et ses fondamentaux aux enfants et de donner envie de s'inscrire dans la pratique qui va jalonner leur année. Justine Simon, représentante des étudiantes, précise que le spectacle a été entièrement conçu par les étudiantes depuis le scénario jusqu'à la mise en œuvre. Ce projet est une expérience enrichissante en tant qu'artiste et pédagogue.  
Notons par ailleurs que ces enfants, issus de ces groupes scolaires partenaires, participent en tant qu'élèves-sujets lors des épreuves du diplôme d'Etat de professeur de danse.
- Le partenariat amorcé avec le Québec il y a trois ans se renforce donnant lieu à la préfiguration d'une convention avec le CEGEP dont dépend l'école de danse de Québec (Un cégep est un établissement d'études supérieures public, sui generis et unique au Québec, qui, dans le système d'éducation québécois, suit les études secondaires et précède l'Université).  
Une amorce de relation avec le département danse de l'Université Concordia à Montréal a vu le jour en février 2020 avec l'accueil de cinq étudiantes du Pont Supérieur au sein du cursus de formation durant deux semaines.  
Le Pont Supérieur en partenariat avec deux universités de Buenos Aires (San Martin et la Plata) a été sélectionné dans le cadre du projet 2019-2021 « Innov'Art » mis en place par le ministère des affaires étrangères sur la thématique des liens entre danses traditionnelles, construction de l'identité et nouvelles technologies.

Françoise Rubellin fait lecture d'un message de Patrick Le Doaré, personnalité qualifiée :

« Bonjour,

A la lecture de l'ordre du jour du prochain CA je lis : « « Focus danse : l'éducation artistique et culturelle (présentation d'une vidéo) »...Très étonné et intéressé par ce sujet, j'interroge Maurice Curchay et lui demande ( en tant que personnalité qualifiée ) de m'envoyer pour information une copie de cette vidéo...`  
Il me répond que c'est un teaser qui reflète nos axes de travail aux intersections de l'Eveil/initiation à la danse et de la danse à l'école. Je ne doute pas de la qualité de ces interventions, mais sur le fond je suis en désaccord avec cette façon d'aborder la danse à l'école, il y a là confusion.

Les actions autour de l'éducation artistique et culturelle méritent, surtout aujourd'hui, une approche, un regard et une formation plus complète et approfondie.

Comme je l'ai exposé à Madame Lefaix-Chauvel, en tant que formateur, j'ai participé à plusieurs temps de formation sur le département du Finistère autant sur la mise en place de projets de territoires que sur la conduite des ateliers de pratique artistique dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle. Dans ces deux formations (à des moments différents) j'ai rencontré et accompagné des étudiantes (fraichement diplômé du Pont Sup) très démunies (et perdus) sur ces sujets notamment sur la question de la danse à l'école.

A l'origine, quand on m'avait proposé d'être « personnalité qualifiée » au sein du CA du Pont Sup, j'avais interrogé précisément la DRAC et la Région Bretagne sur la raison de cette nomination !

Réponse claire et collégiale : ...votre parcours et votre expérience en tant qu'artiste chorégraphe et directeur de compagnie, est un exemple qui prend en compte dans ses projets artistiques un territoire dans son ensemble...

D'où l'importance de votre présence et de votre parole au sein de du CA du Pont Sup...

Il manque un vrai temps de formation sur les actions éducation culturelle et artistique (intervention après des élèves, partenariat avec le projet, transversalité, relation de travail avec les enseignants, les CPC etc ...)

Il serait ici trop long de développer ces questions, mais juste un mot :

On est en droit d'attendre qu'un artiste professionnel (DE) qui va mener un projet dans une école (primaire, collège ou lycée), intervienne avec toutes ses compétences d'artistes et de pédagogue et qu'il vienne apporter bien autre chose que le ferait un animateur ou un enseignant. L'éducation artistique et culturelle menée par un artiste ne doit se réduire juste à de la sensibilisation ou de l'animation.

Dans le cadre de leur futur poste (public ou associatif) on va demander à ces artistes diplômés d'intervenir de plus en plus souvent dans des écoles (primaires, collège, lycée).

La plupart n'ont pas les outils suffisant pour réaliser des actions auprès d'un public spécifique non-danseurs (non-musicien). Pour autant, l'éducation nationale donne aujourd'hui une autorisation en amont pour ces interventions et leur référence c'est le DE.

En tant que personnalité qualifiée sur la danse (mais on pourrait questionner de la même manière la musique !) je me dois de vous interpeller il y a urgence à mettre en place au Pont Sup un temps de formation autour de la prise en compte des projets de territoires et de l'éducation artistique et culturelle.

Je reste à votre disposition pour développer plus précisément mes propos qui s'appuie sur mon expérience qui aujourd'hui encore fait partie de ma recherche artiste et pédagogique.

Au plaisir d'échanger avec vous sur ce sujet...

Bonne journée

Patrick »

Stéphanie Carnet, représentante de la Drac Bretagne, rappelle que le Pont Supérieur dispense un diplôme d'Etat de professeur de danse et non d'interprète. Même si la frontière entre l'artiste et le pédagogue reste poreuse. Anne Holtzer s'appuyant sur les propos de Patrick le Doaré, souligne l'importance de la présence des artistes en milieu scolaire.

Sylvain Richard, représentant des enseignants, répond qu'il est difficile de concevoir la pédagogie sans sa dimension artistique et que la question sur ce sujet reste ouverte. Violaine Bertin, représentante des étudiantes, répond qu'il ne s'agit pas seulement d'une formation de pédagogue mais également d'interprète avec notamment la participation à des ateliers de recherche chorégraphique, de recherche et elle se sent autant artiste que pédagogue.

Justine Simon, représentante des étudiantes, parle d'artiste-pédagogue car la formation demande une implication émotionnelle, sensible et artistique dans les projets.

Catherine Lefaix-Chauvel, directrice générale du Pont Supérieur, rebondit sur le témoignage des étudiantes pour préciser que l'enjeu de la formation est bien entendu d'obtenir un diplôme de pédagogue mais qu'au bout de 2 ans de formation, elles ont construit une identité artistique. Elle interpelle Cédric Alexandre, en tant que représentant des enseignants musique, qui partage ce point de vue.

Maurice Courchay, directeur du département danse, précise qu'il participe aux groupes de réflexion organisés par le ministère de la culture et il informe qu'il milite pour que soit pris en compte dans les évaluations du diplôme d'Etat l'ensemble des travaux artistiques réalisés par les étudiants tout au long de leur parcours. Par ailleurs, il souligne que les évolutions à venir concernant les textes cadre du Diplôme d'Etat de professeur de danse, lors du passage de la formation en trois ans, intégreront un corpus spécifique de formation relative à l'éducation artistique et culturelle.

Jules Hemmi, représentant des étudiants, affirme qu'un enseignant doit avoir une vie artistique pour être intéressant auprès de son public.

### Modifications des statuts

Françoise Rubellin précise que le travail sur les statuts se poursuit, plusieurs réunions sont programmées. D'ici quelques mois, la révision des statuts devrait être terminée et présentée au Conseil d'administration. Françoise Rubellin, présidente du pont Supérieur, remercie Sophie Mège-Cocheril de son implication dans ce travail de révision des statuts de l'EPCC.

### CAORH

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, informe qu'un travail de réorganisation des services de l'établissement est en cours en partenariat avec le centre de gestion 35. L'objectif est de clarifier les missions de chaque agent, de faciliter les relations de travail des agents des différents sites et d'établir un organigramme pour juin 2020.

### Radon Nantes

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, informe sur la suspicion de radon dans les locaux de Nantes. Le radon est un gaz radioactif qui émane de la roche granitique et en tant qu'ERP il a été décidé de missionner un laboratoire pour poser des capteurs afin de mesurer la présence ou non de radon dans les locaux du Pont supérieur. Cette mission représente un coût de 864€, en fonction des résultats l'établissement sera amené à prendre des mesures de protection.

### Ecole doctorale université de Rennes 2

Rencontre avec le directeur de l'école doctorale de l'université de Rennes 2, il est possible que le Pont Supérieur soit une unité extérieure de l'école doctorale de Rennes 2 ce qui permettrait de développer et de maintenir le lien avec la recherche

### Parole aux étudiants

#### Etudiant musique :

Jules Hemmi intervient pour alerter sur le manque d'information et de communication entre les étudiants et l'équipe enseignante et l'équipe administrative. Françoise Rubellin invite à prendre rendez-vous avec le nouveau directeur. La directrice générale précise que l'équipe administrative est en effectif réduit avec notamment un agent en arrêt maladie et c'est tout l'enjeu du travail en cours avec le CDG 35 pour réorganiser les services.

#### Etudiantes danse :

Les étudiantes en danse soulignent les apports au sein de la formation en matière de connaissances des milieux professionnels du spectacle vivant et de l'enseignement spécialisé, des législations qui les régissent et des contrats de travail sur lesquels ils s'appuient. Elles font ici notamment référence aux interventions de Michel Hubert (inspecteur du travail, ancien directeur du Cefedem Bretagne-Pays de la Loire), Gérard Pardessus (ancien directeur général de la culture de la Ville de Nantes) et Agathe Dumont (universitaire).

Catherine Lefaix-Chauvel, directrice générale du Pont Supérieur, précise que l'intervention d'Agathe Dumont a été financée par les fonds de la Contribution Vie Etudiante et de Campus.

La séance est levée à 16h00.